

Label de notice

Définition

Le label de notice est structuré selon les recommandations de la norme ISO 2709.

Occurrence

Le label de notice est situé au début de chaque notice.

Obligatoire.

Non répétable.

Étiquettes, indicateurs et sous-zones

Le label de notice n'a pas d'étiquette, d'indicateurs ou de codes de sous-zones.

Éléments de données de longueur fixe

Ces éléments de données sont identifiés par la position du caractère à l'intérieur du label. Le label dans son ensemble a toujours une longueur de 24 caractères. Par convention, les positions des caractères sont numérotées de 0 à 23.

Nom de l'élément de données	Nombre de caractères	Positions des caractères
Longueur de la notice	5	0-4
Statut de la notice	1	5
Codes d'application	4	6-9
Longueur de l'indicateur	1	10
Longueur du code de sous-zone	1	11
Adresse de base des données	5	12-16
Définition supplémentaire de la notice	3	17-19
Image du répertoire	4	20-23

Remarque(s) sur le contenu de la zone

Le label de notice (appelé aussi guide) est situé au début de chaque enregistrement en format UNIMARC et contient des données permettant le traitement informatique de l'enregistrement. Les positions 10, 11, 20-23 contiennent des valeurs spécifiques qui sont pour le moment constantes et peuvent être générées automatiquement. Les positions 0-4 et 12-16 contiennent des données numériques indiquant le nombre de caractères dans certaines zones de la notice. Ces données peuvent être calculées informatiquement au moment du formatage de l'enregistrement. Les valeurs des positions 5, 6-9, 17-19 peuvent être traduites, à partir de données se trouvant dans l'enregistrement source, par un programme de conversion ou attribuées manuellement si le format source est UNIMARC.

- 0-4 Longueur de la notice
Cinq caractères numériques, justifiés à droite et complétés à gauche, le cas échéant, par des zéros, indiquant le nombre de caractères de la notice complète, label de notice, répertoire et zones variables compris. Cet élément de données est normalement calculé automatiquement au moment où la notice complète est préparée pour l'échange.
- 5 Statut de la notice
Un caractère alphabétique marquant le statut de traitement de cette notice.
- c = notice corrigée ou mise à jour
Notice comportant des modifications suite à des corrections d'erreurs, des mises à jour ou des suppressions de zones.
- d = notice détruite

Notice échangée afin d'indiquer que la notice portant cet identificateur n'est plus valide. La notice peut ne comporter que le label, le répertoire et la zone 001 Identificateur de la notice ou bien l'ensemble des zones figurant dans la notice. Dans tous les cas, on peut donner, dans la zone 300 Note d'information, la raison pour laquelle il faut supprimer cette notice.

- n = nouvelle notice
Notice nouvellement créée.
- 6-9 Codes d'application
- 6 Type de notice
- x = notice d'autorité MARC
Le code x indique que le contenu de la notice constitue une notice d'autorité MARC dans laquelle la vedette 2XX est une forme retenue et que l'utilisation de celle-ci comme élément d'entrée pour la rédaction de certains points d'accès d'une notice bibliographique est autorisée.
- y = notice de renvoi MARC
Le code y indique que le contenu de la notice constitue une notice de renvoi MARC dans laquelle la vedette 2XX n'est pas une forme retenue et que l'utilisation de celle-ci comme élément d'entrée pour la rédaction d'un point d'accès d'une notice bibliographique n'est pas autorisée. La vedette 2XX est mentionnée dans une zone 4XX d'une notice d'autorité.
- z = notice explicative MARC
Le code z indique que le contenu de la notice constitue une notice explicative MARC dans laquelle la vedette 2XX n'est pas une forme retenue et que la forme de celle-ci n'est mentionnée dans aucune zone 4XX d'aucune notice d'autorité.
- 7-8 Non défini
Contient deux blancs.
- 9 Type d'entité
Le code indique le type d'entité identifié dans le bloc 2XX.
- a = nom de personne
- b = nom de collectivité
- c = nom de territoire ou nom géographique
- d = marque
- e = famille
- f = titre uniforme
- g = rubrique de classement
- h = auteur / titre
- i = auteur / rubrique de classement
- j = matière nom commun
- k = lieu d'édition
- l = forme, genre ou caractéristiques physiques
- 10 Longueur de l'indicateur
Un caractère numérique donnant la longueur des indicateurs. Ce chiffre est toujours 2 dans UNIMARC.
- 11 Longueur du code de sous-zone
Un caractère numérique donnant la longueur du code de sous-zone (par exemple “ \$a ”). Ce chiffre est toujours 2 dans UNIMARC.
- 12-16 Adresse de base des données

Cinq caractères numériques, justifiés à droite et complétés à gauche par des zéros, indiquant la position du premier caractère de la première zone de données par rapport au début de la notice. Comme le premier caractère de la notice est à 0 (zéro), le nombre indiquant l'adresse de départ des données sera égal au nombre total des caractères du label et du répertoire y compris le séparateur de zones qui se trouve à la fin du répertoire. Dans le répertoire, la position du premier caractère de chaque zone est donnée par rapport au premier caractère de la première zone de données, la zone 001, et non par rapport au début de la notice. Ainsi l'adresse de base indique à partir de quel caractère est calculée la position de chacune des zones. Ce nombre est en général fourni automatiquement lors de la préparation de la notice UNIMARC.

17-19 Définition supplémentaire de la notice

17 Niveau d'encodage

Un code sur un caractère indique le degré de complétude de la notice MARC.

Les codes suivants ont été définis ; d'autres pourront être ajoutés ultérieurement.

= Complet (Notice complète)

La notice contient les données nécessaires, y compris les mentions de formes rejetées ou de formes associées applicables.

3 = Incomplet (Notice incomplète)

La notice ne contient pas toute l'information, car les recherches nécessaires à l'établissement des formes rejetées et associées n'ont pas encore été menées à bien.

18-19 Non défini

Contient deux blancs.

20-23 Image du répertoire

Ces positions précisent la longueur et la structure du répertoire pour chacune des zones UNIMARC.

Les quatre positions contiennent les informations suivantes :

20 Longueur de la partie " longueur de zone "

Un caractère numérique donne le nombre de caractères de la partie " longueur de zone " de chaque entrée du répertoire. La valeur de ce chiffre est 4 dans UNIMARC. La longueur maximale d'une zone est donc de 9999 caractères.

21 Longueur de la partie " position du premier caractère "

Un caractère numérique donne le nombre de caractères de la partie " position du premier caractère " de chaque entrée du répertoire. La valeur de ce chiffre est 5 dans UNIMARC. La longueur maximale d'une notice est donc d'environ 100 000 caractères.

22-23 Non défini

Contient deux blancs.

Zone(s) connexe(s)

Les données du label de notice ne se rencontrent pas ailleurs dans UNIMARC. Bien que certaines valeurs contenues dans les codes d'application " type de notice " et " niveau d'encodage " semblent faire double emploi avec d'autres données codées de la notice, les codes du label de notice se réfèrent à l'enregistrement physique et non directement aux attributs de l'entité elle-même.